

# REGLEMENT DU 21<sup>ème</sup> TOURNOI NATIONAL DES CONQUERANTS

**29 et 30 AVRIL 2017**

**Art. 1** Le tournoi est en cours d'autorisation (au 05/01/2017)

**Art. 2** Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD et du règlement ci-après.

**Art. 3** Tout(e) participant(e) doit être en règle avec la FFBaD et doit notamment être en possession de sa licence 2016/2017 à l'inscription.

**Art. 4** Le tournoi est ouvert aux joueurs(es) seniors, juniors, cadets, minimes et vétérans.

**Art. 5** Chaque joueur peut s'inscrire dans deux tableaux maximum, dans la catégorie correspondant à ses classements. Sauf pour les filles classées N2 et N3 et les garçons classés N1 qui sont autorisés à s'inscrire dans 3 tableaux.

**Art. 6** Les simples et doubles se dérouleront en poules puis élimination directe (2 sortants par poule en simple).

**Art. 7** Les organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre des inscriptions dans un ou plusieurs tableaux en cas de nécessité. Les joueurs retenus le seront en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions.

**Art. 8** Les organisateurs se réservent le droit de regrouper les tableaux de deux catégories différentes en cas d'inscriptions insuffisantes dans ces tableaux.

**Art. 9** Exceptionnellement, le comité d'organisation avec l'accord du juge arbitre, pourra, (en cas de remplacement par exemple), autoriser une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.

**Art. 10.** Le classement du jeudi **13 avril 2017** sera pris en compte pour la confection des tableaux.

**Art. 11** Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne doit pas participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.

**Art. 12** Chaque participant doit connaître les sanctions encourues par un joueur déclaré « FORFAIT » après la date du tirage au sort. Il devra prévenir dès que possible le club organisateur de sa non-participation et adressera, au plus tard 48 heures après la date du tournoi, les pièces justificatives à la Commission Régionale Arbitrage de Basse-Normandie de badminton.

**Art. 13** Après le tirage au sort, seuls pourront faire l'objet de remboursement, les désistements pour force majeure, qui seraient dûment justifiés par une attestation appropriée (certificat médical, certificat de travail, certificat scolaire ...), adressée à l'organisateur, au plus tard dans un délai de 48 heures suivant la fin de la compétition.

**Art. 14** Les tableaux affichés seront publiés à titre d'information et pourront être modifiés avant le début du 1er match du tableau.

**Art. 15** Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Toutefois, les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu en cas d'avance sur l'échéancier.

**Art. 16** Tout participant devra se faire pointer à la table de marque dès son arrivée dans la salle chaque jour de la compétition. Et ce une heure avant le début annoncé de son match.

**Art. 17** Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match (tirage au sort et test des volants compris).

**Art. 18** Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec les accessoires nécessaires à son match.

**Art. 19** Passé un délai de 5 minutes, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré « FORFAIT ».

**Art. 20** - Les volants (plumes pour toutes les catégories) sont à la charge des joueurs de manière équitable. En cas de litige entre deux joueurs, le volant officiel « Forza S6000 » sera mis en vente dans la salle.

**Art. 21** Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant leur match, leurs entraîneurs ou coaches, les membres du comité d'organisation, le juge-arbitre (et les arbitres).

**Art. 22** Le temps de repos minimum entre deux matchs sera de 20 minutes.

**Art. 23** Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales comprises. En cas de litige, à tout moment du tournoi, un joueur pourra faire appel au juge-arbitre qui désignera un arbitre, si possible et s'il le juge utile.

**Art. 24** Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera compté faute sauf au service où le joueur pourra servir une seconde fois seulement.

**Art. 25** Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

**Art. 26** Tout participant est sensé connaître les dispositions liées au règlement médical (dopage notamment; extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).

**Art. 27** Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments "contre-indiqués" devra la présenter au juge-arbitre avant son 1er match du tournoi.

**Art. 28** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

**Art. 29** Toute inscription au tournoi implique l'adoption du présent règlement.

**Art. 30** Les décisions prises par le juge-arbitre (M. Guy Chêne assisté de M. Régis Coeurdoux) sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un point de ce règlement.